



Rapport de dépenses

Le SELR doit à :

Nom et prénom: _____ Tél. : _____

Date	Activité et lieu	Frais de représentation	Frais de séjour	Frais de repas	Nombre de kilomètres	Frais de transport 0,45\$/km	Frais divers	Total
								TOTAL :

Date: _____

Approuvé par le président : _____

Signature: _____

Approuvé par le trésorier : _____

Régime de remboursement de dépenses

Membres du Conseil d'administration

- Montant mensuel versé sans réclamation : 182,60 \$ (2.8 % de l'échelon 14)
- Secrétaire-trésorier : 229,34 \$ (3.5 % de l'échelon 14)
- Frais de repas lors des réunions du C.A. : 25 \$ (à déclarer au rapport de dépenses).
- Participation aux assemblées des personnes déléguées : 25 \$ (cadeau-reconnaissance versé en juin).
- Frais de gardiennage : 5 \$/heure

Réclamations

1) Frais de repas

Repas (55 \$/jour) : (sur le territoire)	Déjeuner 10 \$ (départ avant 6 h 30) Dîner 20 \$ Souper 25 \$ (retour après 18 h)	Repas (70 \$/jour) : (à l'extérieur)	Déjeuner 15 \$ (départ avant 6 h 30) Dîner 25 \$ Souper 30 \$ (retour après 18 h)
--	---	--	---

2) Frais de transport

- 0,45 \$/kilomètre sur la distance supplémentaire à l'itinéraire habituel.
- Co-voiturage : 0,55 \$/km.

3) Frais de chambre et de stationnement

- Selon le coût réellement encouru avec pièces justificatives.
- Un montant forfaitaire de 60 \$ dans le cas où le membre séjournerait chez un ami ou un parent.

Personnes déléguées

- Montant versé pour la participation des personnes déléguées : 25 \$ (cadeau-reconnaissance versé en juin)
Si la personne déléguée représente plus d'une école : 15 \$ de plus par école.

Membres des comités

- Frais de 20 \$ pour la participation aux comités pour les membres lorsque le comité siège (cadeau reconnaissance à déclarer sur rapport de dépenses).

Coûts de remplacement

- Affaires syndicales : SELR.
- Comités perfectionnement - CPP - relations de travail - EHDAA : 50 % SELR - 50 % Commission scolaire.

Représentation

- Frais de 25 \$ pour la participation d'un membre représentant le Syndicat à une réunion ou un comité ayant lieu en dehors des horaires réguliers (cadeau-reconnaissance).